

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

**2019 DAC 500** Subvention (1.500 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile-de-France, Archives Nationales, 60 rue des Francs-bourgeois 75003 Paris. 2019-05085 /56061.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**